

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2024/036**

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Madame Christine SALADIN

Nombre de Conseillers **Présents :**
en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU
Présents : 12 Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 4 MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel.
Votants : 16 PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique
Abst. :0
Exprimés : 16 **Excusés :**
Oui : 16 ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, ROYERE Julie.
Non :0 **Absente :** LEGRAND Coline
Pouvoirs :
ROYERE Joël a donné pouvoir à SALADIN Christine, AUMEUNIER Sébastien a donné pouvoir à M. LAROCHE Michel, KAPLAN Iskender a donné pouvoir à SCAFONE Dominique, ROYERE Julie a donné pouvoir à DEMARGNE Céline.

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura.

OBJET : Appel à projet plan 5000 équipements sportifs - génération 2024 – Agence nationale du sport

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, mis en œuvre par l'Agence nationale du Sport (ANS) s'inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) qui a connu un grand succès qualitatif et quantitatif avec plus de 5500 terrains de sport financés sur tout le territoire français ainsi que dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école.

Ce nouveau Plan 5000 équipements – Génération 2024 se déploie selon 3 axes :

- Les équipements de proximité ;
- Les cours d'écoles actives et sportives ;
- Les équipements structurants.

Entre 2024 et 2026, ce plan doit permettre la création de 5000 équipements supplémentaires (3000 équipements de proximité, 1500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants). 1/3 des projets devront être situés dans des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ou à proximité immédiate.

La collectivité a réuni la commission sport le 20 mars 2024 et sollicité les directions des deux écoles de la commune afin de recueillir les besoins et de porter des projets sur les deux premiers axes.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le projet et son plan de financement.

Axe 1 – Equipements de proximité

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention + taux	Montant
Parcours de santé – fit-station	22 105.00 €	5 000 équipements génération 2024 80 %	17 684.00 €
		Autofinancement 20 %	4 421.00 €
TOTAL	22 105.00 €	TOTAL	22 105.00 €

Axe 2 – Cours actives et sportives

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention + taux	Montant
Tables de tennis de table outdoor x 3	3 060.00 €	Plan 5000 génération 2024 80 %	9 684.00 €
Babyfoot x 1	3 400.00 €		
Mini-parcours de santé :			
Pont de singe – GPS	3 200.00 €		
Tyrolienne - GTY	1 900.00 €		
Poutre d'équilibre	545.00 €		
		Autofinancement	2 421.00 €
TOTAL	12 105.00 €	TOTAL	12 105.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet portant sur les axes 1 et 2 du plan 5000 équipements sportifs – génération 2024
- Approuve le plan de financement tel que présenté
- Autorise M. le Maire à solliciter les subventions et signer tout document afférent

Cette délibération comprend deux pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché, la première adjointe
Christine SALADIN

La secrétaire de séance Laura SIMONET



Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 15/04/2024 - Affichée le 15/04/2024